

CERTIFICATION AUX CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ

ORGANISME AGRÉÉ

L'Organisme Français de Formation en Hygiène – O2FH est agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) conformément à l'article R.1311-3 du Code de la Santé Publique (2008) et à l'arrêté du 5 mars 2024.

Il accompagne, en **distanciel et en présentiel**, les professionnels du **tatouage**, du **piercing** et du **maquillage permanent** dans le cadre de la formation **Hygiène et Salubrité**.

Cette formation **obligatoire** permet d'acquérir les **bonnes pratiques d'hygiène** et de **prévention des risques infectieux**, indispensables pour exercer son activité **en toute sécurité** et dans le **strict respect de la réglementation en vigueur**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les dispositions réglementaires relatives aux techniques de tatouage, de maquillage permanent et de piercing
- Identifier les risques liés à la pratique tatouage, maquillage permanent et piercing, notamment la contamination microbienne
- Connaître les règles d'hygiène nécessaires pour prévenir les infections associées aux actes de tatouage, de maquillage permanent et de piercing.
- Savoir reconnaître les événements indésirables et les contre-indications liés aux actes de tatouage et de perçage

TYPES DE FORMATION

Formation Initiale

- **Durée : 21 heures**
- **Répartition : 3 jours**
- Certification délivrée en fin de formation

Formation de Renouvellement

- **Durée : 7 heures**
- **Répartition : 1 jour**
- Permet la mise à jour réglementaire et sanitaire

MODALITÉS PRATIQUES

- **Formation en centre et en distanciel**
- **Lieu de formation proche de chez vous**

PUBLIC VISÉ

- Professionnels du **tatouage**
- Professionnels du **maquillage permanent**
- Professionnels du **piercing**
- Toute personne souhaitant **monter en compétence** dans le domaine de l'hygiène et de la prévention des risques à visée professionnelle

PRÉREQUIS

- **Âge : 18 ans minimum**
- **Maîtrise du français** : parler et écrire

EFFECTIF

- **Maximum 15 participants par session**

TARIF

- Formation initiale : 490€
- Renouvellement : 150€
- Modalités de règlement :
☐ Virement ☐ Chèque ☐ Espèces



FINANCEMENT

- **Financement personnel** : 490€
- **Financement via** : France Travail, FAFCEA, OPCO Agefiph etc. : 600€

ACCESSIBILITÉ

L'ensemble de nos lieux de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Les personnes concernées sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation nécessaires.



CONTACT & INSCRIPTION

 organisme.france.hygiene@gmail.com

 06 42 98 90 20

PROGRAMME DE FORMATION

MODULE DE FORMATION THÉORIQUE

- 7 unités :

◇ Unité 1

Rappel des **réglementations** relatives au tatouage et au perçage, et des **normes applicables aux encres de tatouage et bijoux de perçage**.

◇ Unité 2

Généralités d'**anatomie et de physiologie de la peau**, notamment la **cicatrisation**.

◇ Unité 3

Règles d'**hygiène** conformément à l'article R.1311-4 du Code de la Santé Publique :

- Flores microbiennes
- Précautions universelles
- Antiseptiques et désinfectants : spectres d'action et modalités d'utilisation

◇ Unité 4

Généralités sur les **risques allergiques et infectieux** :

- Agents infectieux responsables de complications
- Mécanismes de l'infection
- Facteurs de risques
- Modes de transmission
- Précautions et contre-indications

◇ Unité 5

Stérilisation et désinfection :

- Désinfection du matériel thermosensible
- Stérilisation du matériel
- Conditionnement et maintenance
- Traçabilité des procédures et dispositifs

◇ Unité 6

Protection du travailleur :

- Accidents d'Exposition au Sang
- Obligations et recommandations vaccinales

◇ Unité 7

Élimination des déchets (DASRI/DAE)

MODULE DE FORMATION PRATIQUE

- 2 unités :

◇ Unité 8

Connaissance des **espaces de travail** :

- Nettoyage
- Désinfection

◇ Unité 9

Mise en œuvre des **procédures d'asepsie** pour un geste de tatouage ou de perçage :

- Hygiène des mains
- Utilisation des gants (dont stériles)
- Préparation du poste de travail
- Préparation et organisation du matériel stérile
- Utilisation d'un champ stérile
- Procédures et contrôles de stérilisation

📁 EVALUATION

Evaluation théorique

QCM de 30 questions (durée : 20 à 30minutes)

Evaluation pratique devant un jury composé de :

- Un formateur cadre hygiéniste et de
- Deux professionnels des secteurs Tatouage et Piercings

📄 CONTENU PEDAGOGIQUE

Remise du contenu pédagogique complet en format PDF

📄 REMISE DES ATTESTATIONS

Certification de formation (valables 5 ans) qui seront délivrées par l'ARS

